



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU LUNDI 9 MARS 2026

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)
Délibération n° 2026-002

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI NEUF MARS A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi 3 mars 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Nathalie DARRIEUMERLOU Thierry BOURREC, Didier MARTIN, Bernard MALHERBE, JOËLLE RICHARD, CEDRIC BOUET, EVELYNE PISSOAT, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : MME Isabelle MÉCHIN A MME CORINNE LAFFITTAU.

EXCUSES : MME Danielle BARRAUD, Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, Philippe BOP.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Corinne LAFFAITAU.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 24 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1 Conseillers Municipaux excusés : 4</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,
Vu le budget communal,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :



Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- M. Enzo Fargues Riojo s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 6 novembre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 20 rue du Mas.
- M. Iliès Rahali-Arty s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 17 septembre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 169 chemin de Pourroute.
- Mme Margot Lalanne s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 novembre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 11 rue Marguerite Duras.
- Mme Solenne Casteran Lamarque s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 11 décembre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 1354 route de Guillon.
- M. Roman Ghirardelli s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 15 décembre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 7 rue du 13 juin.
- Mme Ilina Daminato s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 29 octobre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 3919 route de Pau.
- M. Arthur Descoubet s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 7 janvier 2025 et habitant Aire sur l'Adour 17 rue Joseph de Pesquidoux.
- Mme Margaux Simon s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 24 novembre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 2582 route de Geaune.
- M. Raphaël Trabesse s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 15 octobre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 23 avenue Jean-Charles Lamarque.
- Mme Elysée Kapelski Koumba s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 19 janvier 2026 et habitant Aire sur l'Adour 77 avenue du IV Septembre.

Article 2 : Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2026,

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 040-214000010-20260309-DELIB2026002-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 10 mars 2026

Le Maire,




Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-